

· AGENCE COULANGE ·

CONSEIL IMMOBILIER



TARIFS ET HONORAIRES

LOCATAIRE : loi ALUR

1. Visite du logement ; constitution du dossier, rédaction de bail :
 - 10€ TTC le m², zone tendue, dont TVA 20 %
2. Réalisation de l'état des lieux :
 - 3 € TTC le m², dont TVA 20 %

PROPRIETAIRE :

1. Publicité, Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail :
 - 10€ TTC le m², zone tendue, dont TVA 20 %
2. Réalisation de l'état des lieux :
 - 3 € TTC le m², dont TVA 20 %
3. Gestion :
 - 8% HT soit 9,6 % TTC sur les encaissements des loyers (TVA 20 %)

VENTE : APPARTEMENT – VILLA – TERRAINS :

- Prix de Vente jusqu'à 50 000 € : 3 500 € TTC d'honoraires dont TVA 20 %
- Prix de Vente de 51 000 € à 150 000 € : 7 % TTC d'honoraires dont TVA 20 %
- Prix de Vente à partir de 151 000 € : 6 % TTC d'honoraires dont TVA 20 %

REDACTION D'ACTES :

- Rédaction de compromis ou promesse de vente 2 000 € TTC
- Rédaction d'un bail commercial ou renouvellement 1 000 € TTC
- Estimation locative ou vénale 150 € TTC
- Rédaction Bail 100 € TTC

TRANSACTION - LOCATION – GESTION
11 boulevard Anatole France – 13600 LA CIOTAT
28 rue de la République – 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

TEL 04 42 83 14 14

info@agencecoulange.com

FAX 04 42 71 94 99

SAS L'IMMOBILIER A LA CIOTAT : Au capital de 105.250,80 €

Siret 417 660 180 00023 – R.C.S. Marseille B 417 660 180 – Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture des BdR – Transaction : A06-29 92

Gestion : A06- 29 92 – Garantie Financière : GALIAN : 21 918 Y – Art 55 : Société Marseillaise de Crédit N° 10581706000

– PDG : Bernard COULANGE